



Madame, Monsieur les acquéreurs potentiels
au lotissement de Toul an Dour

Milizac-Guipronvel, le 19 mars 2025

Aff. suivie par :
Urbanisme - CCAS - Lydie THEPOT
mairie@milizac-guipronvel.bzh - ☎ 02 98 07 90 31

Objet : pré-commercialisation du lotissement de Toul an Dour

Madame, Monsieur,

Vous avez été nombreux à solliciter des informations sur le projet de lotissement de Toul an Dour à Guipronvel.

La relativement faible densité de ce programme s'explique à la fois par les caractéristiques du site (ex : lots en assainissement individuel) et par notre volonté d'inscrire ce projet de manière harmonieuse dans son environnement, près du parc de Toul an Dour. Les 9 lots, de 475 m² à 754 m², sont ainsi situés dans un cadre de vie préservé.

Ils représentent donc une opportunité d'achat de terrain libre de constructeur qui devient de plus en plus rare en Pays de Brest, à une douzaine de kilomètres de la place de la Liberté à Brest. La tranquillité d'un habitat au bourg de Guipronvel, à proximité de tous les services proposés à Milizac.

Pour mieux découvrir le projet, nous vous convions à une réunion publique le 24 avril à 18H30 en mairie de Guipronvel.

D'ores et déjà, vous trouverez dans le dossier ci-joint :

- La délibération présentant cette opération inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 31 mars ;
- le plan de composition ;
- le permis d'aménager ;
- le règlement du lotissement ;
- la fiche-navette de pré-commercialisation.

Maintenant que nous venons de passer les marchés de travaux de viabilisation du site, nous connaissons les coûts de cette opération. De ces coûts découlent naturellement les prix de cession des lots à bâtir.

Nous pouvons donc aujourd'hui ouvrir une phase de pré-commercialisation au cours de laquelle vous pouvez désormais choisir un lot de terrain à bâtir.

Dans un premier temps, nous vous invitons à marquer vos préférences sur 3 lots au moyen de la fiche navette ci-jointe à nous retourner à mairie@milizac-guipronvel.bzh. La date de réception de votre courriel arbitrera entre les demandes si plusieurs candidats sollicitent le même lot.

Puis, nous porterons à votre connaissance le résultat. Si vous confirmez votre choix, nous pourrons alors vous attribuer ce lot par délibération du conseil municipal, puis passer à la promesse de vente auprès de l'office notarial de St Renan en vue de la signature de l'acte de propriété.

Restant à votre disposition, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de toute notre considération.

LE MAIRE,

Bernard QUILLEVERE

